

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge de l'AVC chez les femmes Question écrite n° 30672

Texte de la question

Mme Béatrice Descamps attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) chez les femmes, prise en charge qui, d'après plusieurs études, serait différente de celle des patients masculins, dans une dimension préoccupante. Malgré le fait que les maladies cardio-vasculaires représentent la première cause de mortalité chez les Françaises, celles-ci auraient encore, d'après une étude publiée dans la revue Neurology, 13 % moins de chances que les hommes de se voir prescrire un traitement anticoagulant après un AVC, traitement visant pourtant à fluidifier la circulation sanguine pour résorber les caillots sanguins en cas d'AVC ischémique et éviter les risques de rechute. S'il y a du progrès, car cet écart était encore de 30 % en 2008, les inégalités de traitement persistent. On peut notamment cibler deux explications, qui se rejoignent : les Françaises vivent plus souvent seules après 50 ans que leurs homologues masculins, et elles ont de plus tendance à minimiser les symptômes d'AVC, souvent atypiques ou légers, menant à une prise en charge souvent tardive voire pas de prise en charge du tout. Pour résoudre ces difficultés, Mme la députée estime qu'il serait judicieux d'intensifier les canaux d'informations permettant de sensibiliser les patients, sur les signes devant alerter les femmes, leur entourage et les personnels soignants, afin qu'ils soient au moins aussi bien connus que ceux des hommes. Elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage des mesures allant dans cette direction ou à défaut apportant une solution pour une meilleure prise en charge des patientes atteintes d'AVC.

Texte de la réponse

Chaque année, 150 000 personnes sont victimes d'un accident vasculaire cérébral (AVC), plus de 110 000 sont hospitalisées et plus de 30 000 en décèdent. L'AVC représente la première cause nationale de handicap acquis de l'adulte. Il est aussi la 2ème cause de décès chez la femme. La communication auprès du grand public relative à la connaissance des symptômes de l'AVC a été développée dès le Plan national d'actions AVC 2010-2014 et relayée par de nombreux acteurs : les agences régionales de santé, les associations, les sociétés savantes. Ces efforts portent leur fruit. Selon une enquête de Santé publique France en 2019, plus de 90% des adultes avaient connaissance des principaux symptômes de l'AVC et près de 90% auraient le réflexe d'appeler les services de secours. Les femmes avaient une meilleure connaissance des symptômes, des risques et de la bonne conduite à tenir d'appel au 15. L'amélioration de la qualité des soins est renforcée par le déploiement des unités spécialisées de prise en charge de l'AVC sur l'ensemble du territoire. Les unités neuro-vasculaires - 135 en 2019 - apportent une prise en charge pluri professionnelle et une expertise neurovasculaire y compris pour des patients hospitalisés dans d'autres unités. La prévention des AVC est un enjeu majeur, dont témoignent les orientations de la stratégie nationale de santé 2018-2022 et du plan national de santé publique Priorité prévention. Des actions auprès de la population portent sur les déterminants du risque cardio-neurovasculaire : lutte contre le tabagisme, promotion d'une alimentation favorable à la santé, d'une activité physique régulière, réduction des comportements sédentaires, réduction de la consommation nocive d'alcool, lutte contre l'obésité, actions sur l'environnement, santé au travail, bonne santé mentale. Des actions reposent aussi sur le repérage et la prise en charge du risque cardiovasculaire par les médecins traitants. La Haute autorité de santé engage

en 2021 les travaux d'élaboration d'un guide de bonne pratique pour la prise en charge du risque cardioneurovasculaire global en médecine de premier recours. Ces mesures contribuent à l'amélioration de la santé pour l'ensemble de la population adulte, femmes et hommes, et visent à la réduction des inégalités en santé. Plus spécifiquement pour les femmes, la Fédération française de cardiologie a développé une communication dédiée d'information et de sensibilisation sur le risque cardio-neurovasculaire. Cet acteur a développé une communication dédiée pour les femmes : brochure, rubriques de son site internet, clips grands public, réunion pour le grand public. Son action est soutenue par le ministère des solidarités et de la santé.

Données clés

Auteur : Mme Béatrice Descamps

Circonscription: Nord (21e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 30672

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 novembre 2020

Question publiée au JO le : 23 juin 2020, page 4353 Réponse publiée au JO le : 9 février 2021, page 1240